



LA SADC DE D'AUTRAY-JOLIETTE SE DOTE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 20 février 2010, la SADC de D'Autray-Joliette a adopté sa politique de **DÉVELOPPEMENT DURABLE** avec l'appui de son conseil d'administration.

En effet, la SADC a travaillé à bâtir sa politique de développement durable avec le comité DD à partir de la définition suivante :

«Le développement durable est un mode de développement qui doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.» (définition reconnue dans le rapport Brundtland)

Citons également la définition du développement durable du Gouvernement du Québec dans sa *Loi du développement durable*.

« [Le développement durable est un] processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement. »

Cette définition est intéressante selon nous, car elle intègre la notion *« processus continu, donc d'action et de continuité »* au concept de développement durable.

Effectivement, un développement « durable » doit viser à satisfaire continuellement les besoins de l'être humain (actuel et futur) ainsi que leurs aspirations à une meilleure vie. En ce sens, le développement doit toujours être équitable, viable et vivable.

Pour ce faire, le développement durable suppose de considérer simultanément et de façon transversale les dimensions économique, environnementale et sociale dans tous projets de développement, ainsi que leurs interrelations afin de trouver le meilleur équilibre ou meilleur compromis possible. En l'occurrence, pour être durable, tout projet doit, conjointement :

- **MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**, pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et des écosystèmes qui entretiennent la vie;
- **ASSURER L'ÉQUITÉ SOCIALE**, pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- **VISER L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE**, pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Pour y arriver, le développement durable repose sur quatre (4) conditions :

- un changement de comportement et des façons de faire, fondés sur une éthique plus humaniste et responsable;
- la nécessité, pour bâtir, d'une mobilisation, d'une coopération et d'une participation des différents acteurs au processus, notamment aux prises de décision; voire la mise en place d'une gouvernance participative;
- l'importance de la sensibilisation, de l'éducation, de l'information, de la communication et du développement de connaissances pour assurer la modification des idées, des attitudes et des comportements, entre autres, mais aussi pour privilégier le développement de nouvelles connaissances et de techniques;
- la considération de l'avenir et des possibilités à long terme du développement.

Résumons en disant que le développement durable est :

- **UN NOUVEAU MODE DE GESTION...** humaniste, transversal, participatif et anticipatif.
- **UNE RESPONSABILITÉ...** vis-à-vis de ses impacts environnementaux et sociaux.

La transversalité se définissant comme la prise en compte simultanément des :

- 3 dimensions du développement durable (sociale, économique, environnementale);
- 3 temps que sont le passé-présent-futur ;
- Des intérêts des diverses parties prenantes (incluant les générations futures.



BULLETIN - MARS 2009

Suite à un exercice de planification pluriannuelle qui consistait à développer un portrait de la situation socioéconomique du milieu afin de diriger les efforts de la SADC de D'Autray-Joliette vers des projets structurants, il est apparu que le développement durable devait teinter les interventions de la SADC dans le milieu et auprès des entrepreneurs. Cette vision a été traduite dans la déclaration suivante :

« Vers le développement durable »

« Nous, de la SADC de D'Autray-Joliette, prétendons à un avenir vert pour nos territoires, centré sur la protection de l'environnement et un développement durable « qui permettent de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins » (Source : Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rapport Brundtland 1987).

Du fleuve à la montagne, de la ville à la campagne, nos territoires recèlent de nombreuses richesses naturelles que nous souhaitons protéger.

Ainsi, nous voulons collaborer et participer à un développement qui permettra d'offrir aux résidents et villégiateurs, en particulier aux familles et aux personnes retraitées, un cadre de vie calme et paisible, sain et enrichissant, où ils trouveront une réponse « verte » à leurs besoins de services et de loisirs. La qualité des services disponibles, la disponibilité d'emplois qualifiants et la qualité de l'environnement feront de nos territoires des milieux où l'on veut demeurer. Une eau exempte de pollution, la présence d'un transport en commun efficace seront autant d'attraits pour rester dans D'Autray et Joliette.

Nous voulons soutenir sur nos territoires le développement d'entreprises qui permettront de préserver ce cadre de vie tout en apportant de l'emploi qualifiant, principalement pour nos jeunes. Les industries du secteur biotechnologique recevront une attention toute particulière. Le développement de parcs industriels « verts » est une avenue qui nous apparaît prometteuse.

Nous souhaitons promouvoir des infrastructures touristiques afin d'accueillir des visiteurs attirés par les multiples attraits naturels, culturels et patrimoniaux de nos territoires, lesquelles offrent des activités et une structure d'accueil soucieuses de préserver et de mettre en valeur la nature. La région fournira un laboratoire vivant permettant d'apprendre sur l'environnement et l'importance de la préservation, où l'apprentissage, l'intégration de nouvelles connaissances, l'univers du ludique et de l'utilitaire se rejoignent. »

Source : SADC de D'Autray-Joliette, Planification pluriannuelle 2007-2010, document interne, pp. 53

Eu égard à cette déclaration, la SADC de D'Autray-Joliette prévoit :

- Favoriser et soutenir des projets de « développement durable » au sein des entreprises et de la collectivité.
- Informer et sensibiliser les décideurs, les entrepreneurs et les citoyens quant aux principes et valeurs du « développement durable ».

La nouvelle politique de développement durable constitue un cadre de référence de la SADC de D'Autray-Joliette pour la mise en œuvre de ces engagements envers les collectivités et les entreprises. Elle servira d'outil de communication auprès des administrateurs, employés et autres publics et de guide dans ses orientations et actions futures.

Nous vous invitons à consulter notre site pour prendre connaissance de notre [politique de développement durable](#)